

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
POLMINHAC - Commune

Séance du jeudi 30 octobre 2025

Délibération N° DE_027_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	9	12
Date de la convocation : 17/10/2025		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente octobre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL EN MAIRIE), sous la présidence de ANDRE BONHOMME.

Présents : ANDRE BONHOMME, JOSETTE VARET, DENIS ARNAL, MICHEL AMOUROUX, CHRISTOPHE BORNES, ALAIN BROUSSE, ALAIN FALIERES, CLAUDINE LADOUX, DIDIER TOMA

Représentés : MARIE-NOELLE MOULIER représentée par JOSETTE VARET, EVELYNE DELANOUYE représentée par CLAUDINE LADOUX, ADELINE GUYON représentée par MICHEL AMOUROUX

Absents et Excusés : MARTINE BERGAUD, GUILLAUME PRAT, Patricia GUERARD

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MICHEL AMOUROUX est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : MODIFICATION DES STATUTS - CHANGEMENT DE DENOMINATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-20 ;

Vu les statuts en vigueur de la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès ;

Vu la délibération 2025-114 du Conseil communautaire du 30 septembre 2025 de la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès approuvant la modification de l'article 1^{er} des statuts relatif au changement de dénomination en « Carladès Communauté » ;

Considérant que cette modification n'affecte ni les compétences ni le périmètre de la Communauté de communes ;

Considérant l'avis favorable de la Conférence des Maires de la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès du 16 septembre 2025 ;

Considérant que les communes de la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès ont trois mois pour se prononcer ; à défaut de délibération dans ce délai, leur

décision est réputée favorable.;

Le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

- **APPROUVE** la modification de l'article 1er des statuts comme suit : « Elle a pris le nom de « **Carladès Communauté** » ».

La présente délibération sera transmise à la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

ANDRE BONHOMME
Président de séance



MICHEL AMOUROUX
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink that reads "Amouroux".

Date de transmission de l'acte: 04/11/2025
Date de réception de l'AR: 04/11/2025
015-211501549-DE_027_2025-DE
AGEFI

DE_027_2025